



LETTRES D'EUROPE & ENTREPRISES

Mai 2013 – n°65

SOMMAIRE

Qui embrase la crise : une Europe empaillée ou des Etats pyromanes ?P. 2 <i>par Bruno VEVER</i>
Gouvernement économique européen : virage ou mirage ?P. 6 <i>par Bruno VEVER</i>
La protection sociale, un autre pilier de la construction européenne.P. 8 <i>par Philippe LUTTMANN</i>
Sortie de crise islandaise et dévaluation de l'Euro... !P. 11 <i>par François-Xavier BELLEST</i>
InformationsP. 13
AgendaP. 14



Qui embrase la crise : une Europe empaillée ou des Etats pyromanes ?

Bruno VEVER

Alors que Pôle emploi tend à devenir chez nous le seul employeur qui recrute massivement, la France, contrainte d'avouer son impuissance à rééquilibrer ses comptes dans les délais prescrits, préfère souscrire à une déconstruction programmée du budget européen plutôt que restructurer le sien, et alourdir une fiscalité bientôt infernale plutôt que réviser la facture administrative d'une époque révolue.

« Notre maison brûle et nous regardons ailleurs ». Comment mieux commenter la situation actuelle, française et européenne, qu'en rappelant cette mise en garde de Jacques Chirac sur l'enjeu climatique mondial ? Aujourd'hui, c'est le climat européen, tant politique qu'économique, budgétaire, fiscal et social qui devient progressivement irrespirable sous les feux de la crise.

Car cette crise européenne, loin de s'apaiser, s'attise voire s'embrase. Et face à elle, deux points d'accord seulement font l'unanimité dans notre classe politique nationale. L'un à bon escient. Mais l'autre bien à tort.

C'est à bon droit qu'une unanimité, des droites les plus extrêmes aux gauches les plus indignées, en passant par tous les courants intermédiaires, au pouvoir comme dans l'opposition, s'accorde sur le constat d'une Europe en crise et trop mal en point pour nous sortir de la crise. Ce qui promet au demeurant une chaude ambiance pour les élections européennes de l'an prochain !

Mais c'est bien à tort qu'une même unanimité nationale veut assigner à l'Etat la mission sacrée de faire rempart à la crise, même si les ordres de mission décidés côté majorité ou préconisés des divers bords d'opposition divergent fondamentalement. A priori, cette unanimité nationale autour d'un rôle protecteur de l'Etat apparaît aussi pertinente que la précédente. Elle est pourtant loin de l'être.

Peut-on en effet prétendre répondre à une crise européenne, avivée par les bouleversements mondiaux, en s'appuyant essentiellement sur notre Etat national et en refusant de surcroît tout moyen crédible à l'échelle européenne ? Cette mission sacrée n'est-elle pas plutôt une mission impossible ? Et notre dispositif anticrise une nouvelle ligne Maginot ?

C'est pourtant bien dans cette boîte à penser hexagonale, cadrée façon Météo-France, que restent verrouillés tous nos débats politiques. Lors des dernières élections présidentielles, on aura même vu l'atypique François Bayrou sacrifier au « produire français », sans pour autant être payé de retour ni par les électeurs ni par la classe politique !

A ce jour seules deux personnalités politiques, européennes mais non françaises (à croire que les deux termes ont décidément du mal à s'accorder), ont osé dénoncer la supercherie consistant à opposer des moyens nationaux à la crise européenne : Daniel Cohn-Bendit et Guy Verhofstadt.



Ces deux parlementaires européens, éloignés par les travées politiques mais réunis par le sens commun, n'ont en effet guère réfréné leur indignation en publiant ensemble « Debout l'Europe ! ».

Mais vues de Paris, nos deux hirondelles européennes ne sauraient faire le printemps, ni même semble-t-il l'annoncer. Notre monde politique, par ailleurs si motivé ou si indigné par tant de réformes nationales en tous genres et pour tous les genres, demeure ostensiblement sans voix concernant l'Europe ! Les jeux institutionnels parisiens demeurent le centre immuable autour duquel peut tourner l'Europe, et les autres continents avec !

A Bruxelles, d'autres myopies ne sont pas en reste, et l'affrontement collectif de ces égoïsmes nationaux n'en est que plus terrifiant. Les dernières réunions du Conseil européen ont ainsi confirmé que nos légitimités nationales, à vingt-sept comme à dix-sept, ne parviennent plus, additionnées, à forger une identité européenne cohérente et opérationnelle.

Par-delà les sauvetages forcés en dernier recours, dans des conditions aussi opaques qu'improvisées voire arbitraires comme dernièrement à Chypre, il semble bien que nos dirigeants nationaux aient perdu toute volonté de mutualiser leurs moyens pour peser davantage sur la scène mondiale ; qu'ils aient passé par pertes et profits (mais lesquels ?) le coût toujours croissant de leurs divisions ; qu'ils se soient résignés au déclassé politique, technologique, économique et social d'une Europe de plus en plus virtuelle. Bref, il semble bien qu'ils s'avèrent décidément incapables de s'affranchir de leurs œillères nationales qui aveuglent inexorablement, sur cette route de tous les dangers, un attelage européen à court de vivres et sans feuille de route.

Pourtant, de l'après-guerre au nouveau siècle, cet attelage européen, certes alors plus fringant malgré ses propres crises d'antan, n'avait pas démerité, remportant même trois paris allant de l'improbable à l'impensable : une union douanière qui aura balayé des postes-frontières jusqu'alors inamovibles, une union monétaire qui aura supprimé des contraintes de change jusqu'alors incontournables, et une union continentale qui aura triomphé d'un rideau de fer jusqu'alors infranchissable. Autant de succès à l'actif d'une construction européenne dont les acquis au service de la paix, des libertés et de la démocratie ne paraîtront défraîchis qu'à ceux qui, grâce à elle, n'en ont jamais manqué. Rien ne pourrait en justifier ni compenser une quelconque remise en cause !

Qui en revanche pourra nier que cette même Europe a gravement échoué et continue de décevoir cruellement sur trois autres chantiers dont la mise en jachère risque de compromettre tous ses autres succès ? Echec d'abord, malgré le marché commun, pour édifier une union économique performante, compétitive et solidaire face aux nouveaux concurrents mondiaux. Echec toujours, malgré les traités successifs, pour construire une union politique opérationnelle faisant entendre une voix audible dans un monde en plein bouleversement. Echec enfin, malgré toutes les mutations intervenues dans nos sociétés, pour s'assurer l'indispensable participation des citoyens.

Ce triple échec européen est bien sûr au cœur de la crise que nous traversons aujourd'hui. Mais à qui l'attribuer, sinon au conservatisme d'Etats agrippés à leurs privilèges politiques et à leurs panoplies administratives, incapables de constituer cette « Fédération d'Etats-nations » que Jacques Delors appelait de ses vœux ?



Ayant refusé à l'Europe tout moyen crédible pour s'affirmer en ces domaines déterminants pour notre avenir commun, ces Etats ont empaillé l'Europe, la mettant à la merci des ravages de la crise. Leur complicité dans l'inaction politique et le laxisme budgétaire a laissé se propager l'incendie que certains d'entre eux ont insidieusement provoqué et que d'autres ont longtemps préféré ignorer. Une imprévoyance collective les a contraints à des mesures de dernier recours, forcément coûteuses sur tous les plans. Aujourd'hui, les colères légitimes des populations qui en sont lourdement pénalisées dénoncent un autisme européen, une bureaucratie européenne et une impuissance européenne dont ces Etats sont tous responsables. Et la récente entente des Vingt-sept pour réduire le budget européen 2014-2020 démontre de surplus qu'ils n'ont guère tiré pour l'avenir la leçon de leurs erreurs passées.

Dans ce procès en diabolisation ou en relégation qui lui est intenté de toutes parts, l'Europe a aujourd'hui bien besoin d'avocats ! Et dans cette France qui paraît avoir oublié sa contribution fondatrice à la construction européenne, on cherche toujours en vain du côté des milieux politiques, économiques, sociaux, associatifs et culturels celles et ceux qui oseront sortir des rangs pour se présenter en Européens debout. Laissera-t-on à notre illustre exilé fiscal, Gérard Depardieu, le monopole douteux de s'être récemment défini comme tel, au risque de faire d'une telle identité non plus une exception mais une provocation ?

Alors qui, dans ce grand débat opacifié à défaut d'être pacifié sur la crise de l'Europe et sur celle de nos Etats, commencera enfin d'opposer de vraies questions aux faux procès, de vraies comparaisons aux faux-semblants, de vraies réponses aux faux réquisitoires et de vraies perspectives aux fausses solutions ?

Qui soulignera ainsi que les Etats confisquent 50% du PIB européen alors même qu'ils rabotent le 1% du budget européen ? Qui relèvera que le budget européen de la recherche est trente fois inférieur aux budgets de recherche nationaux et sans lien direct avec eux ? Qui dénoncera le matraquage fiscal des résidents pour financer un dumping fiscal des capitaux migrants ? Qui rappellera que nos entreprises se voient toujours refuser un statut européen opérationnel ? Qui s'offusquera d'une incapacité d'un demi-siècle à leur assurer des brevets communautaires ? Qui démontrera l'absence de toute préférence mutuelle dans l'attribution des marchés publics ? Qui dénoncera la mise au rencart depuis soixante ans de tout projet de défense européenne ? Qui s'offusquera de voir le service européen pour l'action extérieure réduit à la portion congrue, sans prééminence affirmée ? Qui s'étonnera que vingt-sept commissaires nommés par leurs Etats ne soient plus en état de faire prévaloir un intérêt général européen ? Qui s'inquiètera que le Parlement européen soit perçu dans l'opinion comme une assemblée hétéroclite d'inconnus, y compris de leurs propres électeurs, ou de « has-been » en exil ? Qui se préoccupera de l'isolement d'une Banque centrale européenne bien en peine de se trouver un interlocuteur politique identifiable ?

En fin de compte, qui s'indignera qu'on nomme trop souvent Europe une non-Europe que nos Etats s'évertuent à maintenir dans cet abus de langage et dans un abus de faiblesse ?

C'est quand les désinformations s'alimentent à toutes les sources, se propagent vers tous les bords et s'expriment sur tous les tons que toute vérité devient bonne à dire !



Voilà pourquoi, dans cette très mauvaise passe d'une année 2013 qui s'annonce « horribilis » et à l'approche des élections européennes de 2014, il est urgent de relayer nos imprécateurs de « Debout l'Europe ! » et de susciter dans les milieux associatifs, entrepreneuriaux, économiques et sociaux -sans l'appui desquels il sera vain d'attendre un changement de pied du monde politique-, ce qui manque le plus à l'Europe : une avant-garde et pourquoi pas demain une armée d'« Européens debout ! ».

Bruno VEVER, secrétaire général d'Europe et Entreprises



Gouvernement économique européen : virage ou mirage ?

Bruno VEVER

Alors que l'air du temps reste dominé par une langueur européenne notoirement critique (cf. article précédent !), François Hollande a créé la surprise en rompant, lors de sa conférence de presse élyséenne du 16 mai, un silence national sur l'Europe qui devenait assourdissant.

En proposant à nos partenaires de l'euro un renforcement de l'union politique avec un gouvernement économique européen doté d'un président désigné pour l'animer il a, comme François Mitterrand il y a trente ans, sifflé la fin d'une exception française des débuts de sa présidence et affiché sa conversion européenne pour les années suivantes. A l'époque, le ralliement mitterrandien à la préservation et la consolidation du système monétaire européen avait ouvert la voie, à travers mille péripéties dont la réunification allemande ne fut pas la moindre, à la mise en place de l'euro, un euro qu'il s'agit à présent d'encadrer dans une ambition renouvelée pour relancer l'Europe. La filiation historique et politique paraît évidente.

On pourra y voir une forme de réponse, certes bien tardive, aux propositions fédéralisantes qui furent avancées par l'Allemagne en 1994 (initiative Schaüble-Lamers) puis en 2000 (initiative Fischer) mais laissées chaque fois sans réponse de notre côté du Rhin. La France finirait-elle par consentir à remettre ses pendules à l'heure du XXI^e siècle, sous la pression renforcée d'une situation économique, budgétaire et sociale devenue critique, d'une concurrence mondialisée devenue asphyxiante et de l'absence de toute alternative crédible au renforcement de la construction européenne ?

Plusieurs inflexions de l'attitude française paraissent ici encourageantes : une réconciliation des concepts de relance économique et de rigueur budgétaire, là où on s'épuisait en France comme dans la zone euro à les opposer ; l'acceptation d'un objectif européen d'intégration, là où on s'illusionnait sur la possibilité de viabiliser l'union monétaire sans union économique, ni coordination budgétaire, ni convergence fiscale ; l'appel au renforcement d'une véritable union politique, là où on rejetait par principe toute entorse à une souveraineté nationale devenue pourtant aussi impuissante qu'illusoire.

Pour l'an II de sa présidence, l'appel de François Hollande au mouvement et à l'offensive est ainsi présenté comme allant de pair avec sa volonté de relancer l'Europe. Certes, cette route sera longue et pavée d'épreuves. Elle impliquera d'abord de regagner une crédibilité économique aujourd'hui sérieusement ébréchée auprès de nos principaux partenaires, à commencer par l'Allemagne par delà même l'issue de ses prochaines élections. Reviendra-t-il paradoxalement à un président socialiste, après une première année contestataire et récréative qui n'a fait qu'aggraver plus encore notre situation, d'engager enfin cette adaptation administrative, budgétaire et fiscale si peu assumée par ses prédécesseurs et dont nous devons aujourd'hui supporter l'écrasante facture ?



Une chose est sûre : aucune mutualisation européenne des objectifs économiques et sociaux, et des moyens pour les atteindre, ne sera envisageable sans changement de pied – fut-il plus pratiqué que dit, à l’instar des pratiques mitterrandiennes - de nos dirigeants socialistes et sans révolution copernicienne des mentalités hexagonales qui dominent notre classe politique. Nous en sommes encore très loin : François Hollande en a lui-même fourni les paradoxales illustrations (cf. plaidoyer pour une harmonisation sociale maximaliste, inventaire national des filières prioritaires d’investissement) démontrant par là même combien il sera difficile à un gouvernement économique européen de se doter d’une feuille de route opérationnelle malgré la diversité des situations, des approches et des sensibilités de ses Etats !

Trente ans après le revirement européen de François Mitterrand, bien malin qui serait donc en mesure de prédire si celui de François Hollande pourra être confirmé, s’il pourra être tenu et s’il pourra déboucher sur des avancées comparables à celles qui permirent en leur temps l’union monétaire.

Pour l’heure, un premier pas indispensable était d’acter clairement que la France n’a à craindre de l’Europe que ses propres craintes à son sujet. Ce premier pas vient d’être fait. Il permet déjà de reconsidérer l’Europe depuis Paris comme on aurait toujours dû le faire : non pas comme un problème de plus laissé sans solution, mais comme la solution qui nous manque pour faire face efficacement à nos problèmes.

Mais il reste encore à donner à nos partenaires de vrais gages économiques, budgétaires et fiscaux sur la cohérence d’un tel revirement. Bien au-delà de la surprise d’une première ouverture, ce sera évidemment sur ces coups là, et sur l’adresse politique qu’ils supposeront, que va se jouer au cours des prochaines années, en France comme en Europe, la suite de la partie...

Bruno VEVER, secrétaire général d’Europe et Entreprises



La protection sociale, un autre pilier de la construction européenne

Philippe LUTTMANN

Pour une grande partie des citoyens européens, la construction européenne s'est appuyée avant tout sur la liberté de circulation des biens et des personnes et sur la libre concurrence.

Cette règle de libre concurrence est issue notamment de l'article 101 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne qui prohibe « tous accords entre entreprises, toutes décisions d'associations d'entreprises et toutes pratiques concertées, qui sont susceptibles d'affecter le commerce entre États membres et qui ont pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence à l'intérieur du marché intérieur... ».

Nous savons fort bien que certaines matières juridiques peuvent paraître contradictoires dans leur lecture et leur application avec pour conséquence de longs contentieux.

Un exemple est donné par les accords de branches signés par les partenaires sociaux pour la protection des salariés en matière de santé et plus précisément d'un système de remboursement de frais de santé complémentaire à la Sécurité sociale.

Depuis bien des années déjà, les syndicats de salariés et les syndicats des employeurs d'une branche économique donnée signent des accords dans des domaines divers dont la prévoyance ; ainsi la protection des salariés en invalidité et en décès font partie du socle de la protection sociale qui constitue un élément de l'amélioration des conditions de travail.

Si une garantie collective peut naître d'un référendum ou d'une décision unilatérale de l'employeur, celle qui nous intéresse dans le cas présent résulte d'une négociation entre partenaires sociaux.

Dans l'exemple retenu, un avenant du 24 avril 2006 à la Convention Collective Nationale des entreprises artisanales de la Boulangerie - pâtisserie avait institué un régime de remboursement obligatoire complémentaire de frais de santé et avait fait l'objet d'un arrêté ministériel d'extension. Les partenaires sociaux à l'unanimité avaient désigné l'institution de prévoyance AG2R Prévoyance comme organisme assureur dans le cadre de l'article L 912-1 du code de la Sécurité sociale. Cette désignation d'un organisme assureur s'est accompagnée d'une migration précisée dans l'avenant : « L'adhésion de toutes les entreprises relevant du champ d'application de la convention collective nationale et l'affiliation des salariés de ces entreprises auprès de l'organisme assureur désigné ont un caractère obligatoire.

Ces dispositions s'appliquent y compris pour les entreprises ayant un contrat de complémentaire santé auprès d'un autre organisme assureur avec des garanties identiques ou supérieures à celles définies par le présent avenant. »

Ces dispositions conduisent pour les entreprises concernées à supprimer la liberté d'adhérer à l'assureur de leur choix.



A l'instar de certains boulangers, la SARL Beaudout a refusé d'adhérer au régime conventionnel obligatoire contraignant l'assureur désigné à saisir la justice. Alors que les décisions de justice favorables à l'accord de branche se multipliaient au niveau des tribunaux de première instance, sans oublier également une décision du Conseil d'État du 19 mai 2008 saisi d'un recours en annulation, qui a d'ailleurs précisé qu'il n'y avait pas lieu à renvoi préjudiciel devant la Cour de justice de l'Union européenne, le Tribunal de grande instance de Périgueux le 27 octobre 2009 a saisi la CJUE pour examiner la conformité de cet accord avec les articles 81CE et 82CE au regard d'une position dominante constitutive d'un abus.

Dans un arrêt du 3 mars 2011, la CJUE a jugé que l'article 101 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) « ne s'oppose pas à la décision des pouvoirs publics de rendre obligatoire, à la demande des organisations représentatives des employeurs et des salariés d'un secteur d'activité déterminé, un accord issu de négociations collectives qui prévoit l'affiliation obligatoire à un régime de remboursement complémentaire de frais de soins de santé pour l'ensemble des entreprises du secteur concerné, sans possibilité de dispense ». Les articles 102 et 106 ne s'opposent pas non plus « à ce que les pouvoirs publics investissent un organisme de prévoyance du droit exclusif de gérer ce régime, sans aucune possibilité pour les entreprises du secteur d'activité concerné d'être dispensées de s'affilier audit régime ».

Cette limitation de la liberté des entreprises à choisir leur assureur est largement motivée par la Cour. Par exemple, le régime est financé par des cotisations au montant forfaitaire donc non proportionnel au risque assuré.

Il ne prend pas en considération des éléments tels que l'âge, l'état de santé ou encore les risques particuliers inhérents au poste de travail occupé par le salarié assuré.

Par conséquent, la nature des prestations servies ainsi que l'étendue de la couverture accordée ne sont pas proportionnelles au montant des cotisations versées.

De plus, les prestations sont, dans certains cas, servies indépendamment du paiement des cotisations dues : le bénéfice du régime est reconnu rétroactivement lorsque le salarié a atteint l'ancienneté minimale d'un mois requise pour adhérer audit régime et la couverture des frais de soins de santé est maintenue pendant une certaine période après la rupture du contrat de travail de l'assuré. La couverture est également maintenue pour tous les salariés lorsque l'entreprise ne verse plus ses cotisations et au profit des personnes bénéficiaires du chef d'un assuré décédé pour une période allant au moins jusqu'à douze mois après son décès.

La Cour estime, eu égard à l'ensemble de ces éléments, qu'un régime de remboursement complémentaire de frais de soins de santé tel que celui en cause est caractérisé par un degré élevé de solidarité.

Même si ce dernier point reste essentiel, la Cour rappelle également le cadre de légitimité de cette désignation. Il est reconnu aux partenaires sociaux la faculté de déterminer eux-mêmes, par voie d'accords collectifs, les garanties collectives dont bénéficient les salariés, anciens salariés et ayants-droit en complément de celles qui résultent de l'organisation de la sécurité sociale.



Ces accords comportent une clause fixant dans quelles conditions et selon quelle périodicité les modalités d'organisation de la mutualisation des risques peuvent être réexaminées par les partenaires sociaux.

Enfin, un arrêté ministériel est nécessaire pour rendre obligatoires les dispositions de tels accords pour tous les salariés et employeurs auxquels ils sont applicables.

Le haut niveau de solidarité (droits non contributifs, action sociale, prévention, cotisations fixes, prestations non proportionnelles aux revenus, etc.) et la reconnaissance de la légitimité des partenaires sociaux à mettre en place un régime de protection sociale sont les deux piliers qui conduisent à cette décision.

Malgré cet arrêt, l'extrême sensibilité de ce sujet, où s'affrontent liberté individuelle et décision collective contraignante, continue d'entraîner de nombreux contentieux. Récemment, quatre arrêts du 21 novembre 2012 de la Chambre sociale de la Cour de cassation ont de nouveau validé les clauses de désignation assorties d'une clause de migration.

Après les arrêts CJCE de 1999 (Albany, Brentjens et Drijvende Bokken) et de 2000 (Van der Woude), la CJUE poursuit sa construction jurisprudentielle en confortant une protection sociale collective de haut niveau pour les salariés européens en parallèle du principe reconnu de libre concurrence des acteurs économiques.

Philippe LUTTMANN – Directeur juridique et fiscal du groupe AG2R LA MONDIALE



Sortie de crise islandaise et dévaluation de l'Euro... !

François-Xavier BELLEST

Les élections législatives islandaises se sont tenues le 27 avril dernier ...

Le moral des Islandais –pourtant sortis de « leur » crise– est au plus bas, comme leurs salaires. Les dernières élections ont renversé les sauveurs de la crise, la « gauche » islandaise, pour remettre en selle les « conservateurs », ceux-là mêmes qui avaient précipité le pays dans la crise bancaire.

Les médias se sont peu intéressés à cette île qui, sans jeu de mots, renaît de ses cendres...

Quatre ans après l'effondrement de son système bancaire, l'Islande a retrouvé une certaine stabilité. C'était l'un des premiers pays « européens » à faire face à la menace de faillite...

Depuis, d'autres crises ont éclaté dans les pays membres et ces derniers pourraient s'inspirer de la méthode islandaise pour surmonter les leurs. Contrairement à ces autres, l'Islande n'a pas renfloué ses banques avec l'argent du contribuable. Les « banksters » ont été confrontés à la justice, puis condamnés et emprisonnés. Whaouh ! Cela suscite un certain courage et de l'admiration...

Plus de la moitié de la dette à l'étranger a été remboursée et le taux de chômage a été ramené à moins de 5% contre 10% en 2009. La croissance économique atteint 2% alors qu'elle était à - 7% au plus haut de la crise en 2009.

Comment l'Islande est-elle parvenue à ces résultats ?

Loin de l'austérité aveugle appliquée à certains pays de l'Union Européenne, l'Islande a appliqué une politique économique drastique mais cohérente. Licenciements, réductions des prestations sociales, réductions des salaires, coupes dans le secteur de la santé et le social, toutes ces économies ont été réalisées avec consensus et discernement. Les 320 000 Islandais ont perdu près d'un tiers de leur pouvoir d'achat. Loin de manifester, ils retroussent leurs manches. Le bâtiment et l'agriculture ont bénéficié de plans de relance et les Islandais surendettés d'aides de l'Etat pour réduire ces dettes. Les plus hauts revenus ont vu leurs impôts augmentés. La TVA, quant à elle, est à un niveau de 25,5%.

La victoire du centre-droit d'avril dernier entérine probablement la candidature de l'Islande à l'Union européenne, qui avait été lancée en 2009 par la gauche.

Vous me direz, à juste titre, que les Islandais sont parvenus à « sortir » de la crise grâce la dévaluation de la couronne, dont la valeur a été divisée par deux après la chute du système bancaire. La pêche, l'agriculture et le développement spectaculaire des entreprises technologiques ont permis également de rétablir la croissance.



Pour gérer les faillites déclarées et non déclarées de certains pays européens ne devrait-on pas, plutôt que débattre ici et là de « sortir » de l'euro, envisager de le dévaluer pour assainir les économies des pays membres ? Avant l'UEM, une dévaluation de la monnaie permettait de retrouver de la croissance.

Dévaluer l'euro, afin de raviver la compétitivité dans l'ensemble des économies, est-ce souhaitable ? Et est-ce possible ?

Beaucoup de citoyens posent la question, sans obtenir de réponses ! Et pour cause, les médias ne s'y intéressent pas, ou si peu.

De mon point de vue, c'est possible !

Dans le cadre de l'euro, il faudrait plutôt envisager d'organiser une « dépréciation » plutôt qu'une dévaluation. Les autorités européennes ont les outils pour affaiblir l'euro. Elles peuvent agir par le discours en affirmant que l'euro est surévalué, mais également sur la baisse des taux et parallèlement en vendant de la devise sur les marchés pour augmenter son bilan. Les outils existent donc bien.

Mais si déprécier l'euro est possible, mais est-ce seulement souhaitable ?

Déprécier, c'est reconnaître ses erreurs de politiques monétaires. Donc, ce n'est pas gagné ! Et déprécier, c'est utiliser un outil homogène pour des économies hétérogènes. Dans un Etat fédéral (comme les Etats-Unis, par exemple), la zone monétaire est agrégée. Mais l'Europe n'est pas une Fédération, encore moins un Etat. Et si la zone euro conserve globalement une balance commerciale équilibrée, les situations nationales sont très disparates. Déprécier l'euro reviendrait à accentuer encore ces disparités dans les économies des pays membres. La compétitivité allemande serait mise en surchauffe alors que d'autres retrouveraient leurs marges de compétitivité perdues.

Enfin, déprécier l'euro dans le contexte de la crise mondiale pourrait probablement être un facteur d'inquiétude sur les actifs européens. Et rendre inquiets la Chine, les Etats-Unis, l'Inde et d'autres encore, les dirigeants européens ne le veulent pas...

Tout comme l'Islande, la dépréciation de la monnaie européenne n'est pas une information traitée dans les médias. Un pays membre qui menace de se retirer de l'Euro est plus « vendeur ».

Loin de ces cas de figure, ce qui semble le plus important reste la construction de l'Europe. Cette Europe est encore bien fragile. Ne devrait-elle revenir à ses fondamentaux pour mieux dépasser la crise ?

François-Xavier Bellest,
Sémiologue, administrateur d'E&E.



INFORMATIONS

L'Assemblée Générale d'Europe & Entreprises s'est tenue le 10 avril dernier, et a renouvelé son Conseil d'Administration.

On notera en particulier l'entrée de Deborah Goodwin, experte britannique en diplomatie, négociation et résolution de conflits auprès de différentes institutions diplomatiques. Les autres membres élus ou réélus sont : François-Xavier Bellest, Dominique Bobillon, Yvon Breton, Patrice Christel, Xavier Grosclaude, François Koch-Chevalier, Nathalie Lasnier, Philippe Laurette, Sophie Marie, Magdalena Martin, Michel Meunier, Markus Schmidt, Bruno Vever.

Pour 2013-2014, le programme d'action d'Europe & Entreprises portera, entre autres, sur un développement de ses partenariats pour mieux faire passer sa voix, mais aussi :

- *alerter la Commission européenne sur la détérioration du climat européen ;*
- *obtenir d'urgence la mise en place d'un Institut budgétaire européen, en prélude à un budget autonome et significatif de la zone euro ;*
- *resituer davantage nos pratiques nationales, y compris sociales, dans un cadre comparatif européen.*

Contacts d'Europe et Entreprises à Bruxelles

Henri Malosse a été élu trentième président du Comité économique et social européen, pour un mandat de deux ans et demi. Il était jusqu'ici président du groupe des employeurs du Comité, et représentant européen de longue date de l'Assemblée française des chambres de commerce et d'industrie. A l'instar d'autres associations militantes dont il fut toujours un appui actif, Europe et Entreprises avait été convié le 18 avril à l'inauguration de son nouveau mandat qui sera certainement l'occasion d'intensifier nos partenariats avec le Comité.

Dans son allocution, Henri Malosse a particulièrement rendu hommage à Jean Monnet, Simone Veil, Lech Walesa et au Dalaï Lama, mis l'accent sur la nécessité de renouer avec la méthode communautaire, et réaffirmé sa foi dans la perspective à terme d'Etats Unis d'Europe. Dans cet esprit, le Comité entend plus que jamais être la voix sans entraves de la société civile auprès des institutions.

A l'occasion de cette journée à Bruxelles, Bruno Vever a rencontré au siège de la Commission européenne Laurence de Richemont, conseillère du président Barroso, et Erwan de Rancourt, assistant spécial du commissaire Barnier.

Les messages d'Europe et Entreprises à la Commission ont été clairs :

- *concernant la situation actuelle, marquée par la récession, le chômage et le chacun pour soi, inquiétude et déception chez nos adhérents face au manque d'ambition de la non-Europe et à l'absence d'Européens déclarés comme tels, capables d'insuffler une vision mobilisatrice et de contribuer à une feuille de route opérationnelle ;*
- *concernant la vision dont nous avons besoin, le président de la Commission devrait ouvrir des perspectives claires et proposer des actions fortes, plutôt que jouer un rôle de secrétariat bis du Conseil qui ne correspond pas à sa raison d'être ;*
- *concernant la feuille de route dont nous avons besoin - et à laquelle la stratégie Europe 2020, dispersée et sans moyens, ne correspond en rien -, un objectif recentré s'impose : forger une véritable union économique d'ici 2020, avec des progrès décisifs concernant l'intégration bancaire, financière et budgétaire, de même que la coordination fiscale ;*



- à ces fins, il apparaît urgent de mettre en place un institut budgétaire européen capable de déblayer la voie, comme l'institut monétaire européen l'avait fait il y a quinze ans pour préparer l'union monétaire.

Les réponses de nos interlocuteurs ont été :

- l'Europe actuelle n'est plus celle du temps de Jacques Delors, ce qui ne signifie pas qu'il faille renoncer à plus de dynamisme et de réussite ;

- il ne faut pas sous-estimer l'importance des progrès récents et en cours concernant les disciplines budgétaires et la gestion de l'euro, qui conditionnent l'amélioration de l'activité des entreprises et participent au renforcement de l'union économique ;

- la Commission n'entend pas renoncer à une vision plus ambitieuse de l'Europe, comme en témoigne la dernière intervention de Barroso devant le Parlement européen sur l'état de l'Union ;

- la Commission compte particulièrement sur l'appui d'associations européennes militantes comme Europe et Entreprises pour contribuer à réorienter le débat européen en direction de nouvelles avancées opérationnelles.

AGENDA

– 30 mai –

Colloque sur le thème "Europe et mondialisation" organisé conjointement par Réalités du Dialogue Social, Europe et Société, et l'Observatoire Social International.

Lieu : 14h - 18h30 à la Maison de l'Europe de Paris (35, rue des Francs Bourgeois - 75004 PARIS)

Cliquez pour découvrir le programme [ici](#).

– 10 au 13 juin –

Forum économique international des Amériques, Conférence de Montréal : Cinq ans après le début de la crise financière, 150 experts en provenance de 50 pays, échangeront sur le nouveau cycle économique en abordant les enjeux de la finance, la gouvernance, le commerce international, le développement durable, les ressources naturelles, l'énergie, la santé et l'innovation.

Lieu : Hôtel Hilton Montréal Bonaventure (QC-Canada)

Plus d'info sur le site du [Forum](#) et téléchargez le programme [ici](#).

EUROPE & ENTREPRISES

Association loi 1901

Maison de l'Europe de Paris

35 rue des Francs Bourgeois

75004 Paris

www.europe-entreprises.com

Pour recevoir un dossier sur Europe & Entreprises,

Contactez le secrétariat de l'association

en envoyant votre carte de visite au

siège de l'association ou en envoyant un

mail à :

entreprise_europeenne@yahoo.fr

Président, Directeur de la Publication :

Philippe Laurette

Rédaction : entreprise_europeenne@yahoo.fr

Rédacteur en chef : François-Xavier Bellest

Editorialiste : Bruno Vever

Production : Europe & Entreprises

Numéro ISSN : 1638-6094

Europe & Entreprises est un lieu de rencontre, d'information et de débats sans tabous sur l'Europe.



Lettres d'Europe et Entreprises- Mai 2013-n°65